



Guide pratique

Calendrier 2011 Collectes des déchets



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Le mot du Président



Dans le cadre du GRENELLE de l'environnement, la France, conformément aux directives Européennes, s'est engagée dans une politique de **réduction des déchets** et de **maîtrise des coûts** de traitement notamment par l'incitation des usagers en instaurant une redevance incitative basée sur la rémunération du service effectivement rendu.

C'est dans ce cadre que le SMICTOM s'est lancé dans la même démarche et a initié une étude pour l'instauration d'une telle redevance.

Après une comparaison des diverses possibilités de facturation, la formule retenue par vos délégués est une facturation proportionnelle au volume de votre poubelle et au nombre de fois qu'elle sera vidée.

Bien sûr, la redevance incitative n'est pas une solution en tant que telle et devra s'accompagner de la mise en place de modes de collecte alternatifs permettant à chacun de faire traiter ses déchets dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Ainsi, cette nouvelle façon de facturer nécessitera la mise à disposition des ménages de nouvelles poubelles identifiées par des puces électroniques et devra s'accompagner par :

- la mise en place d'une collecte sélective plus efficace permettant de soustraire tous les matériaux recyclables à la collecte des ordures ménagères,
- d'un programme local de prévention des déchets,
- d'un contrôle renforcé de l'accès en déchèterie.

La mise en place de ces prestations entraînera un accroissement des coûts de collecte et de traitement de nos déchets ménagers si nous ne modifions pas nos habitudes de consommation et d'élimination de nos déchets.

Par contre, comme le prouve l'expérience dans les collectivités pratiquant ce mode de facturation et de collecte, les usagers vertueux pratiquant le tri et la prévention des déchets lors de leurs actes d'achat et de consommation, verront le volume de leurs déchets et le montant de leur facture stabilisés, sinon réduits.

Cette évolution des comportements, imposée par la loi, permettra aux usagers faisant un réel effort de tri et de prévention de valoriser leur implication, par contre, ceux qui continueront à consommer et à jeter comme avant, seront pénalisés conformément à l'esprit de la loi GRENELLE suivant le principe du pollueur payeur.

Confiant dans votre implication pour la préservation de notre cadre de vie, le comité directeur que je préside s'engage résolument dans cette démarche citoyenne pour le bien commun.

Joseph CREMMEL,
Président du Smictom

NOUVEAUTÉS 2011



Redevance incitative :

Expérimentation à partir de l'été 2011. Le scénario à l'étude est une redevance basée sur le volume de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et sur le nombre de fois où la poubelle est vidée (système au volume et à la levée)

Ce nouveau dispositif sera expérimenté au 2^{ème} semestre 2011 pour entrer en vigueur début 2012.

Pour cette raison une nouvelle poubelle équipée d'une puce de reconnaissance vous sera distribuée. Ainsi, le véhicule pourra dénombrer le nombre de fois où la poubelle est vidée pour chaque foyer.

Généralisation de la collecte sélective :

Pour vous permettre d'améliorer le tri et de réduire votre quantité d'ordures résiduelles, la collecte sélective en porte à porte sera mise en place sur tout le territoire du SMICTOM de la Région de Saverne.

Contrôle de l'accès aux déchèteries :

En parallèle de la redevance incitative, un système de contrôle de gestion d'accès en déchèterie est à l'étude. Le but est de gérer et d'identifier au mieux les différents flux de déchets.

Toutes les informations relatives à ces changements vous seront communiquées dans les mois à venir.

Programme local de prévention des déchets :

Pour vous aider à réduire les quantités de déchets produits, le SMICTOM élabore un programme local de prévention des déchets. Le programme et les actions démarreront en 2011.

Compostage :

Le Smictom étudie les modalités d'aides au compostage individuel et collectif.

Et toujours...

Aire de dépôt des déchets verts en grande quantité à Dettwiller devant la plateforme de compostage.

Service d'enlèvement à domicile des encombrants avec participation de 30 € par passage.

Appeler au 03 88 91 66 98.

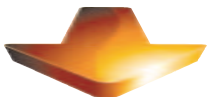
Les tickets d'enlèvement sont à chercher dans les trésoreries du secteur.

Bilan 2009

Nos déchets en 2009



Ordures ménagères
résiduelles 262 kg/hab/an
(-1%/2008)

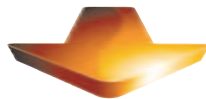


1560 camions
de collecte remplis
180 000 km parcourus

Détails collecte sélective (Apport volontaire + porte à porte)



Collecte sélective
77 kg/hab/an
(-1%/2008)



	en kg/hab/an
Verre	34
Papier-carton	37
Plastique	5
Total	77

Détails déchèteries



Déchets collectés
en déchèterie
206 kg/hab/an

	en kg/hab/an
Gravats	56
Déchets verts	38
Carton	11
Métaux (féreux et non)	7
Incinérables	24
Non incinérables	33
Bois	25
Verre	3
DEEE	6
Batteries	0,1
Huile végétale	0,1
Piles	0,1
DMS	0,8
Total DT	206



Au total
545 kg/hab/an
(-3%/2008)

Le devenir des déchets

Recyclage : 191 kg/an/hab sur le Smictom

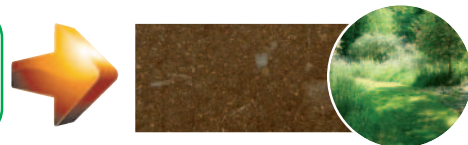
Que deviennent les déchets recyclés ?

- Les papiers-cartons sont transformés en nouveaux emballages en carton ou en papier pour des usages divers (enveloppes, papiers cadeaux, cahiers, etc...).
- Les bouteilles et flacons en plastique sont transformés en nouveaux objets en plastique (tuyaux, jardinières, poubelles, etc...) ou en fibre textile (tissu polaire).
- Le verre est transformé en nouvelles bouteilles. Le verre est recyclable à l'infini.



Compostage : 38 kg/an/hab

Les déchets verts sont valorisés en compost. Utilisé par les entreprises du secteur « espaces verts », par les agriculteurs et les particuliers.



Incineration : 286 kg/an/hab

Les déchets du Smictom sont incinérés au centre de valorisation énergétique de Schweighouse (SMITOM Haguenau-Saverne). Ce centre a produit en 2009 :

- Chaleur : 57 447 MWh, soit l'équivalent du chauffage pour 10 000 habitants
- Electricité : 16 639 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 22 000 personnes
- Mâchefers (17 110 tonnes) utilisés pour construire des routes, après récupération de 1200 tonnes de métaux .



Enfouissement : 33 kg/an/hab

Aucune utilisation ultérieure. Les déchets enfouis mettent entre 3 mois et plusieurs milliers d'années à se décomposer selon leur nature. Ce mode d'élimination est donc à limiter au maximum.



A éviter

Modalités réglementaires de dépôt des déchets



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

	Collecte sélective	Collecte des ordures ménagères	Conteneurs d'apport volontaire	Déchèterie mobile	Déchèterie fixe	Enlèvement à la demande
			Des bornes sont implantées durablement sur votre commune. Vous y déposez à votre convenance les déchets concernés.	Les équipements de collecte stationnent temporairement dans votre commune. Vous venez remettre à l'agent de collecte les déchets concernés.	Lieu clos, aménagé et gardienné, où vous venez apporter les déchets concernés pendant les horaires d'ouverture.	La collecte des déchets encombrants s'effectue désormais par un enlèvement à la demande. Voir détail dans la rubrique Nouveautés
Boîtes de conserve et canettes métalliques		✓				
Bouteilles plastiques avec ou sans bouchon	✓		✓		≤ 1m ³ par dépôt	
Films et sacs plastiques		✓				
Barquettes et pots alimentaires souillés		✓				
Bois traité ou non				✓	≤ 1m ³ par dépôt	✓
Cartouches d'imprimantes					✓	
Capsules Nespresso					✓	
Déchets spéciaux : Peintures, solvants, phytosanitaires, toxiques, aérosols, batteries				✓	Quantités limitées à une utilisation ménagère normale	✓
Déchets verts				✓	≤ 2m ³ par dépôt	✓

* Le gardien de la déchetterie n'est pas habilité à en réduire la dimension

	Déchets amiante ciment				✓ par dépôt et dimension ≤ 1,00 m³ (à l'exclusion de tout produit flocculé ou pulvérulent, et provenant des seuls particuliers)	
	Déchets divers incinérables				✓ ≤ 2m³ par dépôt (dim. maxi 60 x 60 x 60 cm)	
	Encombrants				✓ ≤ 2m³ par dépôt	✓ + 1m³
	Ferrailles				✓ ≤ 1 m³ maximum par dépôt (vélos, pièces de carrosserie, pièces mécaniques ; carcasses entières non admises)	✓
	Equipements électriques ou électroniques				(vieux appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, réfrigérateurs, HiFi, petit électroménager, téléphones, appareils audio divers, machines à laver)	✓ Utilisation ménagère normale
	Gravats				✓ ≤ 1 m³ par dépôt (bricolage familial uniquement)	
	Huiles alimentaires				✓ ≤ 10 litres par apport (huiles de friture et huiles alimentaires)	
	Huile de vidange				✓ ≤ 10 litres par apport	
	Lampes à incandescence		✓			
	Lampes à décharge (néon ou à économie d'énergie)				✓ Lampes fluo et économie d'énergie (tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes Leds...)	✓ Quantités limitées à une utilisation domestique normale
	Ordures ménagères		Quantités limitées 240 l			
	Papier cartons	240 l ✓		✓	✓ ≤ 2m³ par dépôt (ni plastique, ni bois, ni autres corps étrangers les rendant impropres au recyclage)	
	Carton ondulé brun				✓ ≤ 2m³ par dépôt (ni plastique, ni bois, ni autres corps étrangers les rendant impropres au recyclage)	
	Verre d'emballage			✓		✓ ≤ 1m³ par dépôt

Déchets non acceptés dans ces collectes

- les pneus,
- les gravats et les déblais de terrassement de chantiers et de travaux publics,

- les matières en état de décomposition ou de combustion lente,
- les cadavres d'animaux,
- les bouteilles de gaz,

- les produits chimiques ou dangereux des entreprises,
- les déchets des activités de soins et médicaments.

Trier, c'est bien... Bien trier, c'est mieux

Compléments aux consignes de tri

L'amiante ciment contient des fibres d'amiante qui causent des maladies respiratoires. Ne pas couper ni casser les plaques, les entourer d'un film plastique avant de les transporter à la déchèterie (quantités acceptées $\leq 1/4 \text{ m}^3$ par dépôt et dimension $\leq 1 \text{ m}$). Pour les quantités plus importantes, le dépôt sera fait directement au centre de stockage de Weibruch.



Les pneus ne sont pas acceptés en déchèterie. Vous devez les rapporter à votre point de vente. Idem pour **les bouteilles de gaz**.



Retirez les films plastiques de vos journaux, revues et magazines



Tri des plastiques : tous les flacons et bouteilles en plastique, avec ou sans bouchon. Y compris les flacons de produits de nettoyage, shampoings, ... Il n'est pas nécessaire de les rincer avant. A part les bouteilles et flacons, aucun autre plastique n'est actuellement recyclé.



Les faïences, pots en terre, vaisselle cassée doivent être déposés en déchèterie avec **les gravats** pas dans les conteneurs « Verre »



Ne sont pas recyclables : **les boîtes de pizza souillées, les barquettes et films alimentaires, les pots de yaourts, ...**



Les bouteilles plastiques (eau, lait, ...) peuvent être aplaties dans le sens de la longueur pour gagner de la place, de même que les briques alimentaires.



Le saviez-vous ? Le métal des **boîtes de conserve et canettes métalliques** est récupéré après incinération, puis recyclé. C'est pourquoi il faut le jeter avec les ordures ménagères.



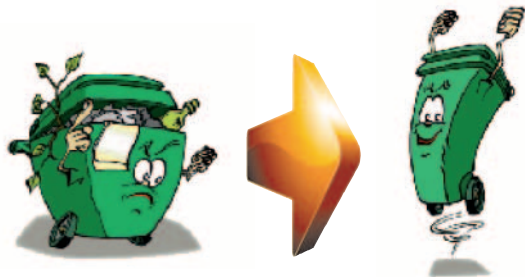
Les produits recyclés mal triés représentent un coût important pour l'utilisateur.



Trier, c'est bien... Jeter moins, c'est mieux

Qu'est qu'un programme de prévention des déchets ?

C'est l'incitation des consommateurs à changer leurs comportements pour réduire les quantités et la nocivité des déchets, avant même la pratique du tri.



Pourquoi réduire les déchets ?

Réduire ses déchets, c'est modifier ses habitudes pour ...

- protéger l'environnement, préserver les ressources
- maîtriser les coûts de gestion des déchets

Quelques pistes d'action retenues par le Smictom



Soutenir le compostage individuel et collectif



Favoriser le réemploi et les recycleries



Mener une action d'exemplarité des collectivités



Sensibiliser à l'éco-consommation



Pour réduire vos déchets et leur toxicité, vous pouvez d'ores et déjà...

- composter vos déchets de jardin et de cuisine
- préférer les piles rechargeables aux piles jetables, apporter les déchets toxiques en déchèterie,
- apposer un stop pub sur votre boîte aux lettres,
- consommer de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille
- donner ou réutiliser vos encombrants en bon état (meubles, ...)

La prévention des déchets est une priorité européenne et nationale, voulue par le Grenelle, soutenue par l'ADEME

Stationnement des Déchèteries Mobiles

Les déchèteries mobiles sont
accessibles de 11h00 à 19h00

2011

Smictom
de la région de
Saverne

Lieux de stationnement des Déchèteries Mobiles	Jour & Passage	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
BOUXWILLER	2 ^{ème} Lundi du mois	10	14	14	11	9	14	11	8	12	10	14	12
MARMOUTIER	1 ^{er} Lundi du mois	3	7	7	4	2	6	4	1	5	3	7	5
PETERSBACH	2 ^{ème} Mercredi du mois	12	9	9	13	11	8	13	10	14	12	9	14
PETERSBACH	4 ^{ème} Mercredi du mois <small>2^{ème} Passage</small>					25	22	27	24	28	26		
WINGEN/MODER	2 ^{ème} Vendredi du mois	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	10	9
WINGEN/MODER	4 ^{ème} Vendredi du mois <small>2^{ème} Passage</small>					27	24	22	26	23	28		
DETTWILLER	3 ^{ème} Lundi du mois	17	21	21	18	16	20	18	16	19	17	21	19
WOLSCHHEIM	3 ^{ème} Mercredi du mois	19	16	16	20	18	15	20	17	21	19	16	21
NEUWILLER/SAVERNE	3 ^{ème} Vendredi du mois	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
DOSSENHEIM/ZINSEL	1 ^{er} Mercredi du mois	5	2	2	6	4	1	6	3	7	5	2	7

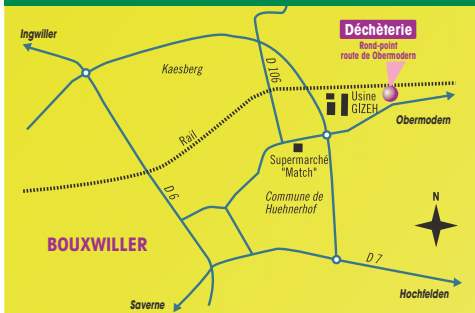
*Décidé, cause jour férié

La fréquence des prestations déchèteries mobiles sur Petersbach et Wingen va doubler de mai à octobre.
Nous aurons donc deux prestations par mois pendant 6 mois sur ces deux site.



Plans d'accès aux zones de stationnement des Déchèteries Mobiles

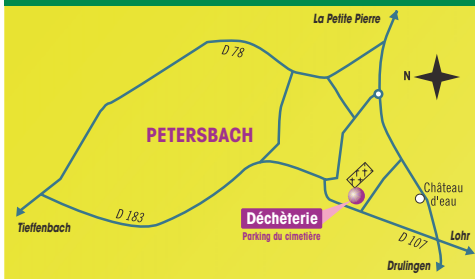
Déchèterie de BOUXWILLER



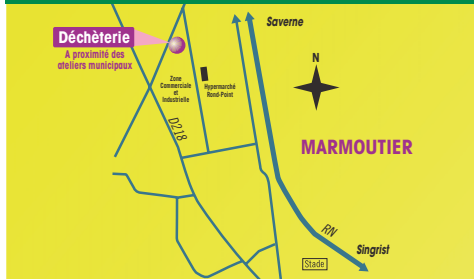
Déchèterie de DOSENHEIM SUR ZINSEL



Déchèterie de PETERSBACH



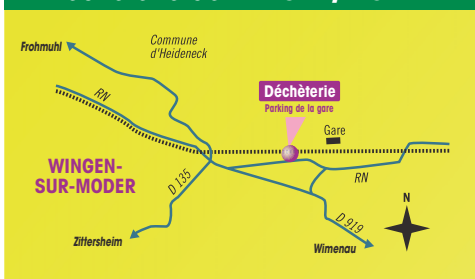
Déchèterie de MARMOUTIER



Déchèterie de DETTWILLER



Déchèterie de WINGEN/MODER



Déchèterie de NEUWILLER



Déchèterie de WOLSCHHEIM



Pour les Professionnels

Les tickets de dépôt des déchets pour les professionnels artisans et commerçants sont en vente dans les trésoreries du SMICTOM à :

- Saverne
- Bouxwiller
- La Petite-Pierre
- Marmoutier



Déchèteries fixes

Les horaires d'ouverture des déchèteries de Saverne et d'Ingwiller en 2011

Lundi	Toute l'année	10h à 12h et 13h à 18 h
Mardi	Toute l'année	13h à 18h
Mercredi	Toute l'année	13h à 19h
Judi	Toute l'année	13h à 18h
Vendredi	Toute l'année	13h à 18h
Samedi	Toute l'année	9h à 12h et 13h à 18 h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés : fermeture à 16h les 24 et 31 décembre.



VOUS POUVEZ OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- auprès du SMICTOM de la Région de Saverne : Tél. : 03 88 91 66 98